

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### L'IMAQ et le Secrétariat du Conseil du trésor renouvellent leur partenariat dans le cadre de l'application des modalités de l'Arrêté ministériel 2018-01 aux projets d'infrastructure visés par la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* au Québec

Montréal, le 2 novembre 2021 — Le Secrétariat du Conseil du trésor renouvelle sa confiance envers l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) jusqu'en 2025 pour poursuivre la mise en œuvre des modalités de l'Arrêté ministériel 2018-01 visant à faciliter le paiement aux entreprises qui sont parties aux contrats et sous-contrats publics de travaux de construction découlant des projets visés à l'Annexe 1 de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*.

L'IMAQ est un tiers neutre et impartial dont le mandat, dans le cadre de ce partenariat, est de former les intervenants-experts (I-E), de maintenir un répertoire d'I-E qualifiés et de désigner l'I-E dans le cas où les parties ne s'entendent pas sur le choix.

« Nous sommes très heureux de pouvoir poursuivre nos efforts et notre implication dans l'exécution de ce régime de résolution des différends en temps réel », affirme Pierre Grenier, président de l'IMAQ. « Compte tenu du nombre important de projets d'infrastructure publics qui verront à incorporer, lorsqu'adjugés, les conditions et modalités de l'AM 2018-01, ce régime permettra de gérer rapidement les enjeux et délais relatifs aux paiements pour les travaux exécutés et les services rendus et, le cas échéant, de les résoudre dans le cadre d'un processus simple et efficace ».

Afin de soutenir ses efforts, l'IMAQ augmentera le nombre d'I-E au sein de son équipe spécialisée en construction. Elle développera par ailleurs des capsules vidéo intitulées « Comment se préparer à une demande d'intervention » destinées aux parties pouvant bénéficier de l'aide d'un I-E dans le cadre d'une demande d'avis pour trancher un différend.

## **À propos de l'IMAQ**

Fondé en 1977, l'IMAQ est le principal regroupement multidisciplinaire et centre d'accréditation de médiateurs et d'arbitres au Québec, reconnu par le ministère de la Justice du Québec comme organisme accréditeur en médiation civile. Organisme sans but lucratif, il a pour mission la promotion et le développement de la justice participative comme la médiation, l'arbitrage et les autres modes de prévention et de règlement des différends (PRD).

L'IMAQ compte plus de 495 membres accrédités, médiateurs et/ou arbitres. La majeure partie de ces membres (85 %) sont des professionnels issus de plus de 15 ordres professionnels œuvrant dans tous les secteurs d'activité économique et sociale et offrant la plus importante diversité d'expertises en matière de modes de PRD au Québec.

– 30 –

Source : **Véronique Marquis**  
Directrice et gestionnaire de projets  
Institut de médiation et d'arbitrage du Québec  
vmarquis@imaq.org  
514-282-3327 | Sans frais : 1-855-482-3327  
www.imaq.org